

Les marxistes révolutionnaires

LES PRINCIPES

La question nationale se pose de manière particulière en Belgique, du fait de la coexistence dans ce pays de deux nationalités de force numérique presque égale. La doctrine marxiste-léniniste en matière d'émancipation nationale se réfère traditionnellement au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, y compris le droit de *minorités nationales* de se séparer d'un Etat multi-national. Dans le cas de la Belgique, il est difficile de parler de « minorité nationale » tant dans le cas des Flamands que dans celui des Wallons. Il est vrai que les Wallons sont aujourd'hui une minorité. Mais ils l'étaient déjà lorsque les Flamands (avant 1932) étaient victimes d'une oppression nationale incontestable ; il est par ailleurs difficile d'affirmer qu'ils soient aujourd'hui victimes d'une oppression nationale.

La situation de la Belgique est donc en quelque sorte un cas historique unique : celui d'un pays créé en 1830 par la jonction de deux nationalités distinctes. S'il existe un Etat bourgeois belge et une grande bourgeoisie belge, il n'existe pas de peuple belge, mais deux peuples, un peuple flamand et un peuple wallon.

En tout état de cause, un marxiste ne peut s'opposer au fédéralisme sous prétexte que Lénine fut partisan... du droit à la séparation. Le droit à la séparation ne doit jamais se confondre avec l'obligation de se séparer ! Lénine lui-même a d'ailleurs répondu à cette objection, dans un article :

« Résultats de la discussion sur le droit à l'auto-détermination », octobre 1916 :

« L'autonomie, en tant que réforme, est en principe différente de la liberté de séparation, en tant que mesure révolutionnaire. Voilà ce qui est incontestable. Mais on admet généralement que la réforme n'est souvent qu'un pas vers la révolution. C'est justement l'autonomie qui permet à une nation, qui est maintenue par la force dans les frontières d'un Etat, de se constituer définitivement en tant que nation, de rassembler ses forces, d'apprendre à se connaître elle-même, de s'organiser... »

Il n'y a donc nulle raison de principe de s'opposer à la revendication du fédéralisme en Belgique, du moment que les deux nationalités, ou même l'une d'entre elles, le réclament effectivement. Dans les conditions pratiques de la lutte de classe dans ce pays, le fédéralisme, ou diverses autres formes d'autonomie, doivent même être considérées par le prolétariat comme des solutions préférables au séparatisme. Trotsky constate déjà dans le cas de l'Espagne (« Ecrits » tome II, pp. 423-4) :

« Les tendances séparatistes posent devant la révolution la tâche démocratique de la libre détermination nationale. Ces tendances se sont accentuées et extériorisées pendant la période de la dictature. Mais tandis que le « séparatisme » de la bourgeoisie catalane n'est pour elle, dans son jeu avec le gouvernement de Madrid, qu'un instrument contre le peuple catalan et espagnol, le séparatisme des ouvriers et des paysans est l'enveloppe de leur indignation sociale. Il faut faire une distinction rigoureuse entre ces deux genres de séparatisme. Or, pour séparer de leur bourgeoisie les ouvriers et les paysans opprimés nationalement, l'avant-garde prolétarienne doit prendre dans la question de la libre détermination nationale, la position la plus hardie et la plus sincère. Les ouvriers défendront jusqu'au bout le droit des Catalans

et des Basques d'organiser leur vie nationale indépendante, dans le cas où la majorité de ces peuples se prononcerait pour une séparation complète. Cela ne veut pas dire, cependant, que les ouvriers avancés pousseront les Catalans et les Basques vers l'indépendance. Au contraire, l'unité économique du pays avec une *large autonomie des régions nationales* présenterait pour les ouvriers et les paysans de grands avantages au point de vue économique et culturel. » (24 janvier 1931.)

De larges couches populaires posent aujourd'hui le problème des relations entre Flamands et Wallons ; peu importe que ce problème ait été suscité de manière artificielle ou non. Les marxistes révolutionnaires peuvent s'opposer à cette revendication démocratique et ne peuvent la considérer comme un « faux problème » ou comme une « diversion » (ce qu'elle fut incontestablement au début au cours de la grève), sans risquer de :

1. se couper d'une aile importante (et d'avant-garde) du mouvement ouvrier en Wallonie,
2. de contribuer eux-mêmes à enlever au mouvement ouvrier la possibilité de canaliser et de guider les sentiments nationaux vers des solutions socialistes et,
3. de contribuer ainsi eux-mêmes au renforcement du chauvinisme.

L'APPLICATION CONCRETE

L'application pratique du fédéralisme, dans le cadre de la Belgique capitaliste, aboutirait à créer un gouvernement wallon qui serait pour une longue période un gouvernement social-démocrate homogène. Pareil gouvernement, dominé ou du moins influencé par l'aile gauche, centriste de la bureaucratie syndicale, serait en outre exposé à une puissante poussée des masses, chaque fois qu'une crise économique générale, ou particulière à telle ou telle région wallonne, démontrerait en pratique aux travailleurs wallons que le déclin de leur économie est irréversible, aussi longtemps que subsiste le capitalisme. Dès lors, le fédéralisme livrerait pratiquement l'industrie lourde belge, et surtout l'industrie sidérurgique qui est le bastion le plus important du grand capital, à l'intervention anti-capitaliste voire à la nationalisation par un gouvernement social-démocrate. Il est improbable que les groupes financiers acceptent de courir un tel risque. On ne pourra pas non plus les y obliger au moyen d'un simple « groupe de pression » comme le Mouvement Populaire Wallon. Il faut donc conclure qu'il n'y aura pas de Belgique fédérale aussi longtemps que le pouvoir du grand capital reste debout. Le renversement de ce pouvoir est une condition indispensable pour appliquer le fédéralisme.

L'agitation en faveur du fédéralisme est-elle, pour cette raison, inopportune ou condamnable, sous prétexte que le fédéralisme ne pourrait en aucun cas pas être appliqué sans une réalisation préalable des revendications transitoires ? Ce serait répéter l'erreur sectaire de Rosa Luxembourg qui, partant du fait que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est inapplicable en régime capitaliste, condamna la défense de cette revendication démocratique par le mouvement ouvrier.

Dans la mesure où un sentiment de frustration nationale (d'essence socio-économique beaucoup plus que d'essence culturelle) existe incontestablement, en Wallonie autant qu'en Flandre, il n'y a aucune raison d'abandonner la défense de